

Permis de former : formation initiale ou mise à jour ?

public : tuteur et maître d'apprentissage	formation initiale (14h)	formation mise à jour (4h)
N'ayant jamais encadré un alternant	oui	tous les 3 ans
N'ayant pas encadré d'alternant au cours des 5 ans précédant la date de signature du contrat en alternance	oui	tous les 3 ans
Tuteur accrédité = Permis de former	Non	2 ans après l'entrée en vigueur + tous les 3 ans
Ayant encadré un alternant depuis moins de 5 ans précédant la date de signature du contrat en alternance	non	2 ans après l'entrée en vigueur + tous les 3 ans
Encadrant un alternant à l'entrée en vigueur de l'extension	non	2 ans après l'entrée en vigueur + tous les 3 ans
Justifiant d'une formation de tuteur ou maître d'apprentissage avant l'entrée en vigueur de l'avenant	non	2 ans après l'entrée en vigueur + tous les 3 ans

